



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
5 — 37 — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Les télégrammes madrilènes ne mentionnent aujourd'hui que des arrestations de carlistes. Seize prisonniers, arrivés à Madrid, auraient été assaillis par la foule. Deux d'entre eux auraient été blessés à coups de bâton. A Valcoboedo, un chef carliste aurait été fusillé. Tristes scènes, cruels prodromes d'une guerre civile qui n'en est encore, sans doute, qu'à son prologue !

En attendant, la conspiration recrute ses victimes, — ses héros, peut-être, — au cœur même de la capitale des Espagnes. N'a-t-on pas arrêté, par exemple, lundi, à Madrid, 17 gardes civiques, porteurs de brevets de sous-lieutenants signés par don Carlos ?

Des bandes, pas de nouvelles. On les croit réfugiées sur les crêtes des montagnes. Celles de la Manche erreraient avec Polo dans les montagnes de Tolède.

Dans la province de Léon, la bande de Milla serait en fuite du côté de Lugo, tandis que celle de Balazantegui se dirigerait vers Cervera et le sommet des montagnes des Asturies...

Tandis que les sommets des sierras se peuplent de fugitifs, se forme-t-il de nouvelles bandes dans la plaine ? Plusieurs correspondances l'affirment. Elles ajoutent que ces bandes se composeraient presque exclusivement d'officiers licenciés, de soldats déserteurs, de moines réduits à l'indigence depuis la fermeture de leurs couvents. Voilà certes tous les éléments nécessaires pour entretenir une de ces opiniâtres guerres de partisans, dont la Péninsule a offert déjà tant d'exemples.

On télégraphie de Rome à l'Agence Havas, en date de samedi :

« La nouvelle reçue de Florence par l'Unita catolica, que M. Banneville aurait, en passant à Florence, conféré avec les ministres italiens au sujet de la question romaine et du concile, et qu'il devait s'arrêter à Turin avec une mission de l'Empereur pour le roi d'Italie, manque même de vraisemblance. M. de Banneville n'a pas passé par Florence, et il ne s'est pas arrêté à Turin. »

Nous sommes en mesure de confirmer cette dépêche et de dire avec certitude que M. le marquis de Banneville ne s'est arrêté ni à Florence ni à Turin.

Il n'est pas davantage exact que notre ambassadeur à Rome soit porteur d'une déclaration du pape et des cardinaux touchant le refus du Saint-Siège d'admettre les souverains ou leurs ambassadeurs au concile. Cette question en est toujours au même point et reste jusqu'à présent dans les termes où l'a posée l'encyclique pontificale.

La présence à Paris de M. Benedetti est également devenue un prétexte à commentaires, qui ne reposent sur aucun fondement.

M. Benedetti n'arrive même pas de Berlin ; il revient des eaux et ne fait que profiter de la fin de son congé pour passer une quinzaine de jours en France.

Il faut du reste prendre son parti des assertions stéréotypées auxquelles donne invariablement lieu la moindre excursion d'un membre quelconque du corps diplomatique. Certains novellistes ne peuvent admettre qu'un diplo-

mate voyage comme un simple mortel, et veulent à toute force mettre une question politique dans son bagage, chaque fois qu'il se déplace.

On assure que, dans la réunion de lundi de la commission du sénatus-consulte, la discussion a porté principalement sur l'art. 2. Cet article aurait été l'objet d'opinions contradictoires qui auraient été énergiquement soutenues de part et d'autre. La commission aurait réservé sa décision, pour fournir aux ministres une occasion de s'expliquer et de formuler nettement la pensée du sénatus-consulte. En attendant, la commission, continuant l'examen des articles, serait arrivée à l'art. 5.

On ne sait pas encore quand la commission procédera à la nomination de son rapporteur ; mais il n'est plus douteux que son choix se portera sur l'honorable M. Delangle.

On continue à parler beaucoup d'amendements. On en cite un notamment de M. Rouland, sur l'article 2 du projet, et un autre de M. Bonjean, qui aurait pour objet d'introduire au Sénat le principe de l'éligibilité.

Correspondance particulière de l'Echo saumurois.

Paris, le 9 août.

La commission sénatoriale continue l'examen du projet du sénatus-consulte. D'après les bruits qui circulent, le sentiment de la haute assemblée ne serait en aucune façon opposé aux réformes. Une partie des membres seraient, au contraire, disposés à aller plus loin encore. Ceux qui voudraient restreindre, — et ils sont en très-petit nombre, —

se borneraient à quelques points secondaires. On prétend même que l'idée libérale serait à ce point entrée dans les esprits, que M. Rouher n'aurait aucune chance d'être élu rapporteur. Les amis du président lui auraient conseillé de ne pas même poser sa candidature pour ne pas s'exposer à un échec qu'ils considèrent comme certain. M. Rouher aurait, du reste, déclaré qu'il se rendrait à la volonté de la commission.

Il se confirme, que deux amendements entr'autres seraient déposés pour demander, l'un le rétablissement de l'Adresse, l'autre le droit pour le Sénat de nommer son bureau. De ce dernier, M. Rouher serait à ce qu'on assure très-préoccupé. Il ne se dissimule pas que la majorité des sénateurs ne lui est pas favorable. — Ainsi dit-on pour M. Schneider, dont la popularité, ou plutôt dont la faveur parmi les membres de la Chambre, aurait sensiblement diminué depuis la prorogation, dont il a été, comme on sait, le principal auteur. On met, à ce sujet, beaucoup de noms en avant. Celui qui paraît avoir le plus de chances, serait le marquis de Talbouët. Du reste, on dit que M. Schneider pourra être discuté, mais qu'il pourrait bien s'en relever et rester au fauteuil. En attendant la nomination du président, c'est le colonel Réguis, âgé de 79 ans, qui en remplira les fonctions.

On parle beaucoup de la retraite définitive de M. Benedetti. Il entrerait au Sénat, sans conserver aucune autre fonction.

— Nous regrettons d'avoir à enregistrer aujourd'hui des nouvelles moins favorables sur l'état de M. le maréchal Niel. La faiblesse

FEUILLETON.

10

L'ENFANT TROUVÉ,

Par ÉTIENNE ÉNAULT.

PREMIÈRE PARTIE.

LE PÂTRE DU BOGAGE.

(Suite.)

Gaëtan ne répliqua pas. La recommandation de sa mère lui revenait en mémoire, et il craignait de déplaire à la belle enfant dont il avait résolu la conquête. Il ne put cependant retenir l'éclair furtif d'un coup-d'œil qui renfermait une menace pour Bénédicte. Le père vit l'éclair, mais il ne prit pas garde à la menace. Il avait entendu les paroles échangées entre le marquis d'Apremont et Mlle de Flavigny. Toute son attention venait de se concentrer sur la bonne et radieuse jeune fille, et son âme lui adressait en silence un timide tribut de reconnaissance et d'admiration.

La marquise complimenta Bénédicte.
— Votre histoire, reprit-elle, modifie en bien mon opinion sur ce Mathieu, qu'on surnomme le sorcier. Toutefois, le bruit court qu'il a la prétention de guérir

avec des paroles les malades, hommes et bestiaux, de prédire le temps, de tirer des horoscopes, que sais-je ? et cela pour se faire donner de l'argent par nos paysans crédules. Qu'y a-t-il de vrai ?

— Il y a de vrai, madame, que M. Mathieu a beaucoup étudié les plantes et qu'il compose avec les simples des remèdes souverains. Il en donne à qui lui en demande et on s'en trouve bien. On se trompe donc quand on dit qu'il prétend guérir avec des paroles. Il ne croit qu'à la science et à Dieu. Quant à prédire le temps, non s'il pleuvra aujourd'hui ou s'il fera beau demain, mais si l'année sera généralement froide ou chaude, humide ou sèche, c'est ce qu'il a fait parfois avec succès. Ses prédictions sont fondées, assure-t-il, sur des observations météorologiques, qui, mieux étudiées, auront tôt ou tard le caractère de la certitude... Enfin, je ne crains pas d'affirmer que jamais il n'a tiré l'horoscope de personne. Tout au plus a-t-il dénoncé à quelques-uns leurs goûts, leurs penchants, leurs qualités ou leurs défauts, leurs vertus ou leurs vices, en s'appuyant sur les particularités de la physionomie ou sur la forme des traits, ces révélateurs physiques de l'âme, selon son expression... A ceux qui lui ont offert de l'argent, quoiqu'il ne vive guère qu'en mangeant des racines et en buvant de l'eau, il a toujours dit : « Faites l'aumône à mon intention quand vous rencon-

trez un malheureux. » Tel est l'homme que la malignité publique appelle le sorcier.

— Cet homme est un sage ! dit avec animation M. de Flavigny, dont la surprise était au comble en entendant un simple pâtre s'exprimer en de si bons termes et défendre un accusé avec de si bonnes raisons.

La douairière d'Apremont elle-même était dans un grand étonnement. Il lui paraissait invraisemblable qu'un paysan, « un vrai serf de la glèbe », montrât tant d'intelligence, et qu'il eût, en deux années, si facilement acquis, à l'école bohémienne d'un vieux savant, l'art de si bien dire et de si bien penser. Dans son orgueil aristocratique, elle n'admettait guère que l'esprit du peuple fût susceptible à ce point de culture intellectuelle. En dépit de l'histoire, en dépit de la foule des grands hommes de rien, elle ne croyait qu'avec peine à ces facultés puissantes que Dieu sème également dans l'humanité entière, et qui n'attendent pour se développer que la chaleur féconde des circonstances et des événements.

— Je vous félicite, jeune homme, d'avoir si bien répondu à mes questions, dit-elle. Vous êtes un charmant garçon... Mais il me semble, reprit-elle, que ce n'est pas une position convenable pour vous que la place de berger, de gardeur de moutons. Vous valez mieux que cela. Aussi je vous propose d'entrer à mon service.

Comme vous êtes intelligent et que sans doute le zèle ne vous manquera pas, vous ferez promptement votre chemin dans ma domesticité.

Le pâtre resta silencieux, comme stupéfait. On pouvait croire qu'il n'avait pas bien compris. La marquise répéta son offre en l'appuyant cette fois sur l'importance des gages qu'elle lui accorderait. Cette proposition, qui paraissait toute naturelle, adressée à un paysan, causa cependant une certaine sensation parmi les personnes présentes. D'instinct, chacun comprenait qu'il y avait là une sorte d'humiliation infligée à un de ces êtres admirablement doués, qui peuvent rester pâtres toute leur vie, mais qui ne sauraient devenir valets.

Après un instant de réflexion, pendant lequel il pesait la valeur des mots qu'il allait employer, Bénédicte répondit avec une extrême douceur mêlée toutefois d'une légère teinte d'ironie :

— Je remercie madame la marquise de la bienveillance qu'elle me témoigne. Mais il m'est impossible de mettre à profit ses bontés. Je suis à la ferme de la Bénardière comme l'enfant de la maison. Ce serait me rendre coupable d'ingratitude que d'abandonner ceux qui m'aiment d'un si grand cœur. Plusieurs fois déjà j'ai pu leur être très-utile : l'occasion s'en présentera peut-être encore. Il faut que je sois là, sous leur main, à leur disposition... D'ailleurs, madame la marquise, reprit-

augmente de manière à inspirer de sérieuses alarmes.

Pour les articles non signés : P. Gouet.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Hier matin, la population entière de notre cité rendait les derniers devoirs à un citoyen de notre ville, justement aimé et estimé. M. Leroux, notaire honoraire, membre du conseil municipal, a été enlevé mardi à sa famille, après une longue et cruelle maladie qui ne laissait pas d'espoir depuis plusieurs mois. Chacun venait rendre un dernier témoignage de sympathie à l'homme de bien qui, pendant plus de trente années, a exercé le notariat dans Saumur et s'est toujours montré un conseil éclairé et bienveillant. Du reste, des voix plus autorisées vont retracer la carrière de M. Leroux père. Sur le bord de sa tombe, deux discours ont été prononcés : l'un par M. Lecoy, ancien ami du défunt, l'autre par M. Joly, qui a remplacé M. Leroux à la tête de la compagnie de pompiers.

Voici le discours de M. Lecoy :

Messieurs,

Un citoyen éminent ne succombe pas sans qu'il se produise à l'instant une grande émotion dans la société.

« Votre affluence ici, pour rendre les derniers devoirs à Leroux, en est une preuve éclatante.

« Vous, ses intimes ; vous, ses amis ; vous tous qui avez pu apprécier ses nombreuses qualités, vous venez joindre vos regrets aux nôtres ; et cette sympathie, manifestée par un tel concours, est le plus bel éloge de l'homme qui a cessé de vivre ; elle serait déjà une douce consolation pour sa famille, si la douleur, dans un moment si cruel, laissait entrer la consolation.

« Les impressions qui s'emparent de moi, dans ce séjour du passé, sont bien poignantes ; mais les émotions doivent céder la place au devoir, et l'administration municipale, quelles que soient les conditions de son existence, a pensé qu'elle ne pouvait garder le silence en présence d'une perte si sensible et en se rappelant les services que Leroux a rendus, depuis près de 40 ans, à la cité qu'il avait adoptée.

« C'est en 1827 qu'il choisit Saumur. Ses rapports, pleins de bienveillance et de cordialité, lui firent de suite de nombreux amis, et, dès le début, le posèrent avantageusement parmi ses nouveaux concitoyens.

« L'émancipation essayée en 1830 trouve en lui un chaud partisan ; aussi ne tarde-t-il pas à entrer, par l'élection, dans le conseil de la commune, et la sympathie qu'il avait su mériter ne l'abandonna jamais depuis.

« Je ne puis, Messieurs, énumérer les services qu'il a rendus à Saumur, par son zèle

toujours jeune, par la rectitude de son jugement, la clarté et la lucidité de ses propositions ou de sa discussion. Ils sont nombreux, je l'affirme, et le vide qu'il laisse dans nos rangs peut n'être pas comblé pendant longtemps.

« A son début dans les rangs de notre garde civique, il se fit remarquer par son heureuse aptitude, et bientôt il fut appelé à commander ses concitoyens pour combattre les sinistres dus à l'incendie.

« En très-peu de temps, sa compagnie fut réorganisée, disciplinée, instruite. Sévère pour l'ordre et la discipline, il sut cependant se faire aimer. Qui ne l'a pas vu, quand le feu dévorait une maison, se multiplier sur tous les points, donner l'exemple du courage et de la vigueur, se placer en face des flammes et souvent les arrêter ?

« La ville entière lui doit de la reconnaissance pour tant de dévouement, et nous sommes sûrs d'être l'interprète de nos concitoyens en la proclamant sur sa tombe.

« Il est banal de dire que quand l'heure a frappé son dernier coup, il faut partir ; mais, Messieurs, il y a de ces catastrophes qui sont prématurées, et dont la cause est due, plutôt aux impressions de l'âme, qu'à la défaillance des organes. Il y a des moments où l'homme injustement attaqué dans son honneur que révélaient tous les actes de sa vie, se révolte avec exaltation, et dans cette douleur de l'âme finit par épuiser ses forces vitales.

« Si nos pressentiments sont justes (et je ne suis pas le seul à le ressentir), notre ami a subi ces funestes influences : et si j'en parle, c'est pour proclamer bien haut qu'elles élèvent et grandissent son honorabilité, et qu'elles prouvent, ce que nous savions tous, que l'honneur chez lui était placé à une immense hauteur, au-dessus des intérêts matériels de ce monde et de la société.

« Adieu, cher concitoyen, ton nom seul gravé sur la pierre, rappellera à la génération présente et ton mérite si distingué, et tes précieuses qualités et les services rendus à la ville adoptive ; puisse-t-il être pour la génération future un enseignement et un exemple.

« Adieu. »

Voici le discours de M. Joly-Leterme :

« Je n'entreprendrai point, Messieurs, de rendre à celui que nous regrettons tous ici un juste et complet hommage. Ma parole manquerait de force et d'autorité ; cet immense concours qui vient lui apporter son dernier adieu, ce deuil, ces regrets de la ville entière sont plus éloquents, d'ailleurs, que toutes les phrases possibles.

« Permettez-moi de dire quelques mots seulement sur ces vingt-cinq années prises dans une vie entière d'honneur et de dévouement, sur ces vingt-cinq années de commandement du corps des sapeurs-pompiers, sur ces ser-

vices rendus, souvent au péril de sa vie, toujours au détriment de son repos et de sa santé, qui depuis longtemps déjà recéléait le germe de la maladie qui vient de nous l'enlever.

« Pendant cette longue période, le capitaine Leroux, par sa fermeté, sa justice, son intelligence dans le commandement, sut conquérir l'estime de tous, et, par l'entraîne de ces qualités aimables qui le distinguaient si éminemment, l'amitié de ses camarades et de ses subordonnés, jusqu'à l'abnégation la plus absolue de leur personnalité vis-à-vis de lui.

« Dans la première et la plus terrible de nos catastrophes d'inondation, au mois de janvier 1843, il défendit pendant des jours et des nuits, à la tête de sa compagnie, nos dignes insuffisants, disputant pied à pied aux eaux qui le chassaient, le terrain, jusqu'à ce qu'il vint à manquer sous lui. Après la rupture des levées, il était partout où il y avait des secours à porter, des sauvetages à enlever, au milieu des eaux envahissantes et des ruines qu'elles faisaient, appelant le concours du courage et d'une énergique activité.

« Dans ces années néfastes de trouble et d'agitation, où des sinistres sans nombre tenaient constamment en éveil les populations inquiètes, où nous avons vu détruire par le feu les immenses et magnifiques magasins de l'Ecole de cavalerie ; dans la ville comme dans la banlieue, jamais sa présence ne fit une seule fois défaut, jamais son zèle ardent ne fut en retard, jamais son courage ne faiblit.

« Encore un mot avant de le quitter pour jamais : puissent ce trop faible tribut d'éloges si justement mérités, ce concours de tous près de la tombe qui va pour toujours se fermer, faire dans un monde meilleur tressaillir son âme généreuse, et, nous plaçant sous la protection de son souvenir et de son exemple, nous donner à tous également la force et la vertu nécessaires pour accomplir jusqu'à la fin aussi dignement que lui notre carrière en homme de cœur et de dévouement.

« Adieu. »

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Lecoy, avocat, M. Courtiller, conseiller municipal, M. Bedon, président de la chambre des notaires, et M. Beaurepaire, avoué.

La compagnie de pompiers formait l'escorte d'honneur.

Par décret impérial, sur la proposition du maréchal ministre de la Guerre, notre compatriote, M. Folie, capitaine du génie, ancien professeur à l'école de Metz, a été nommé chef de bataillon ;

M. A. Renaudot, capitaine-écuyer à Saumur, a été nommé major au 1^{er} lanciers.

M. Lambert-Lesage nous a adressé hier une lettre en réponse à la dépêche de M. Hiron.

L'abondance des matières nous oblige à l'ajourner au prochain numéro.

La souscription pour les fêtes de Saumur a donné d'assez beaux résultats.

La cafetière en argent, gagnée par le n° 805, est échue à M. Fontaine, chapelier.

Le revolver a été gagné par le n° 523, à M. Muray, rue St-Jean.

Le cabaret à liqueur, par le n° 1,097, à M. Couturier.

Le panier de vin de Champagne, par le n° 344 (propriétaire encore inconnu).

Et la boîte de cigares, par le n° 1,295, à M. Anatole Baillergeau.

Les derniers préparatifs se font en ce moment, déjà les coureurs sont arrivés dans nos murs et entraînent leurs chevaux sur le turf.

Le sieur Chauvet, cultivateur à Dampierre, âgé de 61 ans, a été frappé d'apoplexie foudroyante, dimanche soir, sur le bord d'un étang, à Souzay, où il s'amusa à pêcher.

A Saumur, il y a eu également plusieurs cas de mort semblable.

Parmi les jeunes gens qui se sont distingués au grand concours entre les Lycées et Collèges de Paris et de Versailles, nous trouvons un de nos jeunes concitoyens, M. Pollard, qui a obtenu le 5^e accessit de physique.

Ce n'est pas la première fois que nous enregistrons les succès de notre jeune compatriote, chaque année nous avons été heureux de faire connaître que dans ces grandes luttes, il était classé parmi les meilleurs élèves.

On vient de mettre à l'étude, dans les bureaux ministériels, un projet de réorganisation des pharmaciens, dont les attributions seraient notablement étendues. Il en résulterait, surtout dans les campagnes, de précieux avantages pour les populations. Comme pour la médecine, il y aurait plusieurs catégories de titulaires.

Voici les noms des lauréats qui ont été proclamés lundi à la distribution des prix du collège.

CONCOURS ACADÉMIQUE, 1869.

RHÉTORIQUE. — Discours latin. — 4^e accessit, Louis Gratien, 6^e accessit, Jules Gautier.

DISCOURS FRANÇAIS. — Jules Gautier.

Prix d'honneur :

Louis Richard, Emile Launay, Henri Boudent, Jules Gautier, Georges Vincent, Charles Hurltel, Maurice Perreau, Henri Cesbron, Jules Taluau, Paul Joyeux, Maurice Chapin, Silas Nouzilleau, Gaston Gaborit, Emile Jagot, Paul Ménager, Valentin Malfé, Henri Moreau, Pierre Leroy, Pierre Trouillard, Auguste Eugène, Edmond Boutin, Adolphe Gautier, Alexandre Jamin, Gaston Pillioud, Marcel Ménager, Paul Tremblay, Auguste Bélanger, Gustave Garreau, Georges Goujon, Maurice Bontemps, Al-

il, j'ai contracté des habitudes auxquelles il me serait pénible de renoncer sans des motifs très-sérieux. En conduisant mes troupeaux au pâturage, je vais devant moi, à mon gré, librement ; et, je l'avoue, cette existence indépendante me rend heureux.

— C'est le bonheur de l'insouciance et de la paresse, dit le marquis en ricanant.

— Non, monsieur, répartit Bénédicte de son ton calme et doux : c'est le bonheur de l'âme qui se recueille et de l'esprit qui cherche à penser... Grâce à la vie qui m'est permise, il m'a été facile de m'instruire un peu et de m'initier ainsi aux joies mystérieuses de l'intelligence. Je ne crois pas qu'il y ait de plus nobles et de plus pures, et je tiens à rester le maître de me les procurer, au sein de la solitude, dans les savantes leçons du sage de la Gorge-aux-Loups ou dans l'enseignement profond du Créateur de l'univers.

— Soit ; restez libre tant qu'il vous plaira, dit la douairière d'Apremont tout ébahie, mais visiblement piquée du refus. A propos, poursuivit-elle, vous devez être bien distrait au milieu de vos études et de vos méditations ? Est-ce que les moutons confiés à votre garde n'en souffrent pas ? Un berger, ce me semble, doit toujours avoir l'œil et la pensée sur son troupeau ?

— On ne se plaint point de moi, madame, répondit Bénédicte en souriant. Il y a temps pour tout dans mes longues journées qui commencent au lever du soleil. Et

puis j'ai trois choses avec lesquelles tout marche assez bien en ce qui me concerne : le sentiment du devoir, l'habitude de mon état, et deux excellents chiens qui rendent le plus souvent ma surveillance inutile.

Il n'y avait rien à reprendre à cette réponse pleine de modestie et de dignité.

— Voilà qui est à merveille, dit la marquise, dont le visage rembruni s'éclaira d'un reflet de bonté. C'est égal, jeune homme, vous ne me semblez pas fait pour rester berger.

— Je deviendrai ce qu'il plaira à Dieu. N'ayant point d'ambition, je laisse agir la destinée. Elle seule sait bien tracer la route que nous devons parcourir.

En ce moment, trois heures sonnaient à l'horloge du château. Bénédicte reprit vivement.

— Pardon, madame la marquise. Je m'aperçois que j'accomplis lentement la mission dont je suis chargé. Ceux qui m'ont envoyé doivent m'attendre avec impatience. Permettez-moi de retourner vers eux.

— Allez, monsieur, répondit Mme d'Apremont en accompagnant ces paroles d'un geste souverain. Dans un instant nous nous rendrons à la fête. Annoncez-le.

Le père salua et quitta la salle, toujours précédé du domestique qui l'avait introduit.

A peine avait-il disparu, qu'autour de la table retentit un concert d'exclamations.

— Il est vraiment remarquable, ce garçon-là, dit la

marquise.

— Oui ; quelle admirable figure ! quelle rare pureté de traits ! ajouta le comte de Flavigny. Il serait blanc et rose comme une jeune fille si le grand air n'avait un peu hâlé son teint.

— Je n'ai jamais vu de plus charmants yeux bleus, ni des dents plus éclatantes de blancheur, reprit la comtesse, s'animant soudain.

— Et quelle taille élégante sous le modeste costume du paysan de nos campagnes ! hasarda Blanche d'un ton malicieux en regardant le marquis qui se taisait. C'est la grâce unie à la force. Il a plutôt la mine d'un grand seigneur déguisé que d'un simple pâtre du Bocage.

— Et puis, dit timidement Raoul, conçoit-on un langage si choisi, une intelligence si élevée dans une si rustique condition ? C'est vraiment inouï. J'y crois à peine, et cependant rien n'est plus réel.

— Il faut, certes, que ce garçon soit bien exceptionnellement doué, reprit M. de Flavigny, pour que deux années d'étude en plein air, à la façon des péripatéticiens, aient fait de lui une personne si distinguée. En conscience, on ne peut méconnaître que le souverain dispensateur des choses ne tient pas toujours compte des privilèges sociaux quand il répand dans le monde les aptitudes et les facultés.

— Propos voltairien ! exclama la marquise dédaigneusement. Mais vous n'y croyez pas, cher comte. Il

n'y a, sans contredit, d'esprits supérieurs que parmi nos égaux. Quant à ce Bénédicte, n'en doutez point, il n'a que juste ce qu'il faut pour faire un magister de village, rien de plus.

— Parbleu ! ajouta le marquis d'un ton péremptoire. C'est la bêtise et l'ignorance de ses pareils qui lui donnent les apparences du bon sens et du savoir. Il nous a semblé qu'il s'exprimait bien, parce que nous nous attendions à ce qu'il parlerait patois.

— Est-ce aussi parce que nous songions à la laideur ordinaire des paysans du Poitou que nous l'avons trouvé si beau ? demanda Blanche en riant. Eh bien ! franchement, telle n'est pas la comparaison que je faisais en le regardant. Je me disais, au contraire, que bien des gentilshommes gagneraient beaucoup à lui ressembler.

Si infatué de lui-même qu'il fût, Gaëtan se sentit atteint dans son amour-propre. Il sut cependant n'en rien laisser paraître, mais ses lèvres frémissaient imperceptiblement.

— L'impertinente ! murmura-t-il. Elle me payera cela quand je serai son époux, son maître !...

On se levait de table. Quelques minutes après, calèche et chevaux de selle emportaient vers la fête la marquise douairière, le marquis et les hôtes d'Apremont.

(La suite au prochain numéro.)

bert Charbonneau, Léon Jamin, René Thoreau.

INSTRUCTION RELIGIEUSE. — Première division. — Jules Gautier.

Deuxième division. — Raoul Benon, Henri Cesbron.

Troisième division. — 1^{re} section. — Paul Joyeux, Jean-Baptiste Anger.

2^e section. — Gaston Pillioud, Emile Jagot.

CLASSE DE PHILOSOPHIE. — Excellence. — Louis Richard.

Dissertation française. — Adrien Laroche.

Dissertation latine. — Louis Richard.

Histoire. — Adrien Laroche.

Sciences mathématiques. — Louis Richard.

Sciences physiques. — Louis Richard.

CLASSE DE RHÉTORIQUE. — Excellence. — Jules Gautier, Henri Boudent.

DISCOURS FRANÇAIS. — Jules Gautier, Louis Gratien.

Discours latin. — Henri Boudent, Louis Gratien.

Version latine. — Léon Hatin, Jules Gautier.

Version grecque. — Henri Boudent, Léon Hatin.

Vers latins. — Louis Gratien, Charles Gallard.

Récitation classique. — Louis Gratien.

Histoire et géographie. — Jules Gautier.

Géométrie et cosmographie. — Henri Boudent, Charles Labit.

Travaux graphiques. — Henri Boudent, Charles Labit.

CLASSE DE SECONDE. — Excellence. — Léonce Lussaud.

Narration latine. — Léonce Lussaud.

Version latine. — Léonce Lussaud.

Version grecque. — Léonce Lussaud.

Vers latins. — Léonce Lussaud.

Récitation classique. — Charles Lebrun.

Histoire et géographie. — Léonce Lussaud.

Mathématiques. — Léonce Lussaud.

Histoire naturelle. — Charles Lebrun.

Travaux graphiques. — Fernand Pineau.

CLASSE DE TROISIÈME. — Excellence. — Georges Vincent.

Thème latin. — Georges Vincent.

Version latine. — Georges Vincent.

Version grecque. — Georges Vincent.

Vers latins. — Georges Vincent.

Récitation classique. — Louis Baillif.

Histoire et géographie. — Georges Vincent.

Mathématiques. — Georges Vincent.

Travaux graphiques. — Louis Baillif.

CLASSE DE QUATRIÈME. — Excellence. — Charles Hurtel.

Thème latin. — Henri Gendron.

Version latine. — Charles Hurtel.

Thème grec. — Charles Hurtel.

Version grecque. — Charles Hurtel.

Versification latine. — Charles Hurtel.

Récitation classique. — Maurice Perreau.

Histoire et géographie. — Césaire Cobéléach.

Éléments d'arithmétique et de géométrie. — Charles Hurtel.

CLASSE DE CINQUIÈME. — Excellence. — Jules Taluau.

Langue française. — Fernand Jeuniette.

Thème latin. — Fernand Jeuniette.

Version latine. — Jules Taluau.

Thème grec. — Fernand Jeuniette.

Version grecque. — Fernand Jeuniette.

Récitation classique. — Fernand Jeuniette.

Histoire et géographie. — Fernand Jeuniette.

Arithmétique. — Henri Cesbron.

CLASSE DE SIXIÈME. — Excellence. — Paul Joyeux.

Langue française. — Paul Joyeux.

Thème latin. — René Bournillet.

Version latine. — René Bournillet.

Exercices grecs. — Louis Simon.

Récitation classique. — René Bournillet.

Histoire et géographie. — Paul Joyeux.

Arithmétique. — Léon Paris.

CLASSE DE SEPTIÈME. — Excellence. — Henri Parrot.

Grammaire française. — Jean-Baptiste Anger.

Thème latin. — Silas Nouzilleau.

Version latine. — Frédéric Latham.

Récitation classique. — Albert Rousse, Maurice Chapin.

Histoire et géographie. — Silas Nouzilleau, Albert Bontemps.

Calcul. — Jean-Baptiste Anger, Albert Nouzilleau.

CLASSE DE HUITIÈME. — Excellence. — Paul Ménager, Léopold Mégret.

Grammaire française. — Paul Ménager, Léopold Mégret.

Exercices latins. — Henri Gigault, Paul Ménager.

Récitation classique. — Léopold Mégret, Paul Ménager.

Histoire. — Léopold Mégret, Paul Ménager.

Géographie. — Gaston Gaborit, Paul Ménager.

Calcul. — Paul Ménager, Léopold Mégret.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIAL.

Cours préparatoires au Commerce, à l'Agriculture, à l'Industrie, aux Écoles vétérinaires et des Arts et Métiers.

TROISIÈME ANNÉE. — Facultés réunies. — Prix unique, Emile Langlois.

DEUXIÈME ANNÉE. — Excellence. — Simon Lévy, Jean Aubré.

Style. — Composition. — Siméon Lévy.

Récitation classique. — Jean Aubré.

Histoire et géographie. — Jean Aubré.

Mathématiques appliquées aux arts et à l'industrie. — Jean Aubré.

Physique et Chimie. — Jean Aubré.

Histoire naturelle. — Jean Aubré.

Comptabilité. — Tenue des livres. — Siméon Lévy.

Calligraphie. — Jean Aubré.

Dessin linéaire. — Jean Aubré.

PREMIÈRE ANNÉE. — Excellence. — Henri Moreau, Daniel Doublard.

Dictées. — Lecture. — Pierre Leroy, Louis Peltier.

Récitation classique. — Pierre Leroy, Daniel Doublard.

Langue anglaise. — Louis Peltier, Henri Moreau.

Histoire et géographie. — Daniel Doublard, Henri Langlois.

Mathématiques usuelles. — René Jaudouin, Pierre Leroy.

Physique et chimie. — Daniel Doublard, Henri Moreau.

Histoire naturelle. — Jules Carré, Pierre Leroy.

Comptabilité. — Tenue des livres. — Pierre Leroy, Daniel Doublard.

Calligraphie. — Daniel Doublard, Ernest Mathélie.

Dessin linéaire. — Daniel Doublard, Jules Carré.

ANNÉE PRÉPARATOIRE. — Excellence. — Raphaël Guillemet, Jules Gauret.

Dictées. — Lecture. — Raphaël Guillemet, Léon Moreau.

Récitation classique. — Marcelin Cormier, Aimé Lasnier.

Langue anglaise. — Raphaël Guillemet, Jules Gauret.

Histoire et géographie. — Jules Gauret, Aimé Lasnier.

Mathématiques usuelles. — Jules Gauret, Alexandre Roy.

Histoire naturelle. — Aimé Lasnier, Léon Moreau.

Calligraphie. — Alexandre Roy, Charles Cîret.

Dessin linéaire. — Alexandre Roy, Auguste Eugène.

COURS PRIMAIRES ÉLÉMENTAIRES.

PREMIÈRE SECTION. — Première division. — Excellence. — Edmond Boutin, Adolphe Gaultier.

Catéchisme. — Paul Dezaunay, Georges Guérineau.

Lecture. — Adolphe Gaultier, Edmond Boutin.

Écriture. — Gaston Pillioud, Edmond Boutin.

Grammaire. — Prosper Duveau, Élie Héreau.

Orthographe. — Adolphe Gaultier, Edmond Boutin.

Analyse. — Stanislas Moreau, Alexandre Jamin.

Récitation. — Gustave Baugé, Edmond Boutin.

Histoire. — Edmond Boutin, Adolphe Gaultier.

Géographie. — Edmond Boutin, Stanislas Moreau.

Calcul. — Prosper Duveau, Adolphe Gaultier.

Deuxième division. — Excellence. — Marcel Ménager, Paul Tremblay.

Catéchisme. — Marcel Ménager, Louis Parrot.

Lecture. — Joseph Poitou, Paul Tremblay.

Écriture. — Marcel Ménager, Henri Boisseau.

Grammaire. — Armand Vinot, Joseph Poitou.

Orthographe. — Paul Tremblay, Marcel Ménager.

Analyse. — Henri Boisseau, Victor Dufresne.

Récitation. — Marcel Ménager, Eugène Besnard.

Histoire. — Paul Tremblay, Victor Dufresne.

Géographie. — Armand Vinot, Ernest Roland.

Calcul oral. — Eugène Gouzé, Frédéric Decourt.

Calcul au tableau. — Henri Boisseau, Marcel Ménager.

DEUXIÈME SECTION. — Première division. — Excellence. — Louis Liénard, Ernest Berthelot.

Lecture. — Ernest Berthelot, Gustave Garreau.

Écriture. — Emile Dufour, Gustave Garreau.

Grammaire. — Gustave Garreau, Georges Dezaunay.

Orthographe. — Gustave Garreau, Ernest Berthelot.

Récitation. — Gustave Garreau, Auguste Bélanger.

Histoire sainte. — Auguste Bélanger, Gustave Garreau.

Géographie. — Gustave Garreau, Auguste Bélanger.

Calcul. — Eugène Bonnet, Gustave Garreau.

Deuxième division. — Excellence. — Georges Goujon, Maurice Bontemps.

Catéchisme. — Albert Charbonneau, René Thoreau.

Lecture. — René Thoreau, Albert Charbonneau.

Écriture. — Maurice Bontemps, Robert Poulet.

Orthographe. — Georges Goujon, Albert Charbonneau.

Récitation. — René Thoreau, Albert Charbonneau.

Calcul. — René Thoreau, Robert Poulet.

COMMENÇANTS. — Catéchisme. — Léon Jamin, Eugène Gaultier.

Lecture. — Eugène Gaultier, Léon Jamin.

Écriture. — Eugène Gaultier, Léon Jamin.

Récitation. — Eugène Gaultier, Léon Jamin.

Calcul oral. — Eugène Gaultier, René Decourt.

Calcul au tableau. — Eugène Gaultier, William Allavène.

LANGUE ANGLAISE. — Première division. — Henri Gendron.

Deuxième division. — Henri Cesbron.

Troisième division. — Fernand Jeuniette.

ÉCRITURE. — Silas Nouzilleau, Jean-Baptiste Anger.

CLASSE DE DESSIN. — Figure. — Maurice Perreau.

Paysage. — Jules Billy.

COURS DE MUSIQUE. — Solfège. — Première division. — Jean Aubré, Antoine Rousse.

Deuxième division. — Georges Girard, Aimé Lasnier.

MUSIQUE INSTRUMENTALE. — Piano. — Louis Richard, Léopold Mégret.

Violon. — Charles Cîret, Louis Baillif.

GYMNASTIQUE. — Première division. — Frédéric Latham.

Deuxième division. — Joseph David.

Troisième division. — Léopold Mégret.

La rentrée des classes est fixée au lundi 4 octobre.

La messe du Saint-Esprit sera célébrée le lendemain matin, à 8 heures.

Il y aura composition le soir.

AVIS ADMINISTRATIF.

Changements à opérer pour la confection des rôles des contributions directes de l'année 1870, dans la commune de Saumur.

Les contribuables sont prévenus que M. Morant, contrôleur des contributions directes, arrivera le 20 août présent mois, à 7 heures du matin, à la Mairie de Saumur, pour le travail des mutations.

Il recevra la déclaration des mutations foncières qui n'auraient pas encore été faites, et rédigera, de concert avec le Maire et les répartiteurs, en présence du percepteur, l'état des changements pour les contributions personnelle-mobilière et des portes et fenêtres.

Pour avis, donné à l'Hôtel de la Mairie de Saumur, le 9 août 1869.

Le C^{er} M^{al} délégué, f^{ons} de Maire, J.-E. BURY.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur prévient ses administrés que le rôle supplémentaire, pour l'année 1869, de la taxe municipale sur les chiens, rendu exécutoire par arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire du 3 août 1869, est déposé chez M. Pineau, receveur municipal, rue des Payens, chargé d'en faire le recouvrement.

Tout contribuable doit acquitter les sommes pour lesquelles il est porté à ce rôle, sauf à faire, s'il y a lieu, sa réclamation par écrit à la Sous-Préfecture de Saumur, pendant trois mois à partir de ce jour.

Pour aucun prétexte, même en cas de réclamation, le paiement des termes échus et à échoir, ne pourra être retardé.

Hôtel de la Mairie de Saumur, le 9 août 1869.

Le C^{er} M^{al} délégué f^{ons} de Maire, J.-E. BURY.

SOCIÉTÉ ANONYME

DE LA

BANQUE

DES

CHEMINS DE FER

D'INTÉRÊT LOCAL

(Statuts passés par devant M^r DUFOUR et son collègue, notaires à Paris, en date du 30 juillet 1869).

CAPITAL SOCIAL :

DOUZE MILLIONS DE FRANCS

DIVISÉ EN 24,000 ACTIONS DE

500 FRANCS CHACUNE.

SIÈGE PROVISOIRE :

PLACE DE LA BOURSE, 7, A PARIS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le général de division comte de SCHRAMM, G. C. *, sénateur.

Vice-président : M. le comte d'HAUTERIVE, O. *, ancien député, membre de la commission de vérification des comptes des chemins de fer de l'Est.

Administrateurs : MM. BOURGOING (A. de), C. *, préfet honoraire, administrateur des chemins de fer de l'Ouest ;

BRÉDA (le comte F. de), *, président du comité du chemin de fer d'intérêt local projeté de Roye à Pont-Sainte-Maxence (Oise) ;

DAMAS D'HAUTEFORT (le comte M. de), propriétaire ;

FONTBOUILLANT (F. de), *, directeur de la caisse et du journal l'Épargne ;

HALINBOURG (E.), ancien chancelier de la légation ;

MIRANDOL (le baron de), ancien ingénieur au corps impérial du génie ;

PETIT (G.), *, ancien chef de division au ministère de l'intérieur, directeur-adjoint de la Compagnie anonyme d'assurances le Monde ;

PLANAT, député au Corps-Législatif et membre du Conseil général de la Charente ;

POMMEREUL (le baron de), administrateur du chemin de fer d'intérêt local de Vitry à Fougères et au Mont-Saint-Michel;

RAINBEAUX (A.), ancien ingénieur au corps impérial des mines, administrateur des houillères de Marles (Pas-de-Calais);

REBOURCET (J.), de la maison Charpentier et C^e (N. C.), constructeurs de matériel de chemins de fer;

VOISINE, de la maison Maze et Voisine (N. C.), constructeurs de matériel roulant de chemins de fer.

Ingénieur-conseil: M. FÉBURIER. O. *, inspecteur général des ponts-et-chaussées, membre du Conseil général des Côtes-du-Nord.

Secrétaire-général: M. DRONSART (V.), *, ancien secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin.

La banque des chemins de fer d'intérêt local vient combler une lacune. Elle a pour objet principal de favoriser par le concours de ses capitaux et de son crédit la formation de Sociétés concessionnaires des Chemins de fer d'intérêt local et de réaliser toutes les opérations relatives, soit à leur établissement, soit à leur exploitation.

1^o En se chargeant de la constitution du capital-actions et de l'émission des obligations;

2^o En s'intéressant, dans une certaine mesure, à la construction des Chemins de fer et à la fourniture du matériel fixe et roulant;

3^o En faisant le service des sociétés concessionnaires, en ouvrant des crédits sur nantissement et sur travaux, etc., etc.

VERSEMENTS

Les versements devront être effectués comme suit:

50 francs en souscrivant;

75 francs à la répartition des titres.

Les autres versements seront appelés à mesure des besoins de la Société, par décision du Conseil d'administration et annoncés au moins un mois à l'avance dans deux journaux d'annonces légales de Paris.

Sur les **produits nets**, après la formation d'un fonds de réserve, il sera réparti aux Actionnaires, à titre de premier dividende, **5 0/0 par an**, sur les sommes versées.

L'excédant sera réparti pour **85 0/0** à toutes les Actions, à titre de dividende, et **15 0/0** aux Administrateurs.

Les coupons pourront être touchés, soit au siège social, soit à la Caisse du Journal *L'Épargne*.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

A PARIS, chez M. de Fontbouillant, *, directeur de la Caisse et du Journal *L'Épargne*, 1, rue de la Bourse;

A LYON, à la Succursale de la Caisse et du Journal *L'ÉPARGNE*, 92, rue de l'Impératrice;

A LILLE, à la Succursale de la Caisse et du Journal *L'ÉPARGNE*, 29, rue du Château;

A LIÈGE, à la Succursale de la Caisse et du Journal *L'ÉPARGNE*, place du Théâtre.

Les souscriptions sont également reçues chez les Banquiers correspondants de *L'ÉPARGNE*.

On peut verser les fonds dans toutes les succursales de LA BANQUE DE FRANCE, au crédit de M. de Fontbouillant.

Les Statuts de la Société, ainsi que les Prospectus, sont à la disposition des personnes qui en font la demande. (321)

La Colonie des Indes, 55, rue de Rivoli, à Paris, FOURNISSEUR DE S. M. L'IMPÉRATRICE, est la maison où l'on trouve le plus grand choix de hautes nouveautés en foulard de l'Inde imperméabilisé pour robes, comprenant les unis de toute nuance, rayures, carreaux fleuris, le nouveau *Laintown*, le *Japonais*, le *Tussor*, le *Céleste Empire*, le *Crêpe de Chine* et le *Chandernagor*; tous ces foulards sont de première qualité et font des robes de distinction. (333)

Cette maison envoie franco, sur demande, les échantillons et les marchandises. (333)

Sommaire des numéros de cette semaine de L'UNIVERS ILLUSTRÉ. — Texte: Le Monde et le Théâtre, par Jérôme; Bulletin de la semaine, par Th. de Langeac; les *Petits Bourgeois*, scènes de la vie parisienne (suite), par H. de Balzac; les Nouveaux ministres, par A. Darlet; le Nouveau Palais-de Justice, construit par M. Duc (grand prix de cent mille francs); Champs et Jardins, chronique villageoise, par Eugène Noël; Physiologie de la toilette, par la comtesse Dash; Isthme de Suez; la Cueillette des noisettes; Souvenirs de l'Oberland; Courrier des modes, par M^{me} Alice de Savigny. — Gravures: Les Nouveaux ministres: M. Duvergier, le marquis de Chasseloup-Laubat, le prince de La Tour d'Auvergne, M. Bourbeau;

le Bazar de Suez; Brise-lame à Port-Saïd et embouchure du canal de Suez dans la mer Méditerranée; Paquebot de la ligne d'Égypte; le Maréchal Prim, passant la revue des troupes à Madrid; le nouveau Palais-de Justice; la Cueillette des noisettes; Revue comique, par Cham (donne gravures). — Interlaken. — Le Lac de Brienz. — Rébus. — Nous recommandons à nos lecteurs de voir dans le même numéro l'annonce des QUATRE PRIMES GRATUITES EXCEPTIONNELLES que ce journal offre à ses abonnés. *L'Univers illustré* est le vrai journal de la famille, et son immense succès est justifié autant par sa partie littéraire que par sa partie artistique.

BOURSE DE PARIS (9 août).

Le mouvement de hausse de la semaine dernière se continue aujourd'hui avec vigueur; mais c'est toujours principalement sur la rente que ce mouvement s'accuse. Le cours du 3 0/0 est à 73 fr. 30. L'ensemble des valeurs suit toujours la Rente, mais d'un peu loin. Le *Crédit foncier* ferme à 1,760. La Société générale est à 640; nous ne serions pas surpris qu'elle atteigne le cours de 700 fr. Les chemins de fer français ont un marché très-actif. Les livraisons considérables de titres sur les Autrichiens et les Lombards, ont affaibli les cours qui se relèveront certainement. — J.-F. Fort.

BOURSE DU 10 AOUT.

3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 73 05.
4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 103 50.

BOURSE DU 11 AOUT.

3 p. 0/0 hausse 30 cent. — Fermé à 73 35.
4 1/2 p. 0/0 hausse 75 cent. — Fermé à 104 25.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal civil de première instance de Saumur.

Etudes de M^e BODIN, avoué, et CLOUARD, notaire à Saumur.

VENTE

EN UN SEUL LOT,

Aux enchères publiques,

Après conversion de saisie immobilière,

D'UNE MAISON

ET SES DÉPENDANCES,

Situées au Pont-Fouillard, commune de Bagnaux, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

L'adjudication aura lieu le dimanche 29 août 1869, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e CLOUARD, notaire à Saumur, nommés à cet effet.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra:

Qu'en vertu d'un jugement rendu sur requête, par le tribunal civil de première instance de Saumur, le 7 août 1869, enregistré, prononçant la conversion en vente aux enchères, devant notaire, de la saisie immobilière pratiquée sur la maison et ses dépendances ci-après désignées, à la requête de: 1^o M. Martial Petignan fils, cordonnier, demeurant ville de Saumur, rue Saint-Nicolas, n^o 37; 2^o et de M^{me} Marie Gabiller, veuve de M. René Rogeron, propriétaire, demeurant aussi à Saumur, rue Beaurepaire, n^o 16; contre le sieur François Girard-Tesnier, marchand de volailles, demeurant commune de Bagnaux; ladite saisie faite par procès-verbal de Binsse, huissier à Saumur, en date du 4 juin 1869, visé, enregistré, dénoncé et transcrit avec l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Saumur, le 20 juillet 1869, vol. 25, n^o 2 et 3;

Et sur la poursuite de M. Petignan et de M^{me} veuve Rogeron, sus-nommés, qui ont pour avoué constitué M^e Bodin, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant, rue d'Orléans, n^o 66, en l'étude duquel ils font élection de domicile;

En présence:

Du sieur Girard, sus-nommé, ayant pour avoué M^e Poulet, ou lui dûment appelé;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure ci-dessus indiqués, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, de la maison dont la désignation suit.

DÉSIGNATION.

LOT UNIQUE.

Une maison, située commune de Bagnaux, ancienne route de Doné, composée, au rez-de-chaussée, de deux chambres donnant sur la rue, avec cellier derrière; deux chambres au premier étage, donnant sur la rue, cabinet à côté, chambre derrière; grenier au-dessus des chambres donnant sur la rue, grenier au-dessus de ladite chambre; porche, cour dans laquelle existent quatre écuries, une boulangerie, un puits, un toit à pores et lieux d'aisances; le tout d'une contenance de 3 ares 29 centiares, joignant au nord Ollivier, au midi Audebert, au levant un chemin, au couchant Harraut, compris au plan cadastral sous les n^{os} 149, 149 et 150, section D.

Mise à prix. . . 2,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements:

Soit à M^e BODIN, avoué poursuivant;

Soit à M^e POULET, avoué du sieur Girard;

Soit à M^e CLOUARD, notaire, commis pour procéder à la vente.

Fait et rédigé par l'avoué sousigné, à Saumur, le 11 août 1869.

Signé: R. BODIN.

Enregistré à Saumur, le août 1869, 1^o / , c^o . Reçu 1 franc et 15 centimes de décime. (334) Signé: PARISOT.

A VENDRE

Un excellent chien courant, race bigle, âgé de trois ans. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE PORTION DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos. S'adresser à M. GIRARD père.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située rue du Petit-Maure, entre les Bains et la Caisse d'épargne, avec sortie sur la rue du Marché-Noir, joignant MM. Rivaud et Normandine.

Cette maison, divisée en deux habitations distinctes, contient plusieurs pièces au rez-de-chaussée et au premier étage; beaux greniers au dessus, deux caves, cour, pompe, etc.

S'adresser, pour traiter, à M^e LE BLAYE, notaire.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE PORTION DE MAISON, située à Saumur, rue Beaurepaire, n^o 20, comprenant quatre chambres à coucher, salle à manger, salon, cuisine, cave et servitudes. S'adresser rue Beaurepaire, n^o 20.

NOUVEAUTÉS.

MAISON G. GABORIT, RUE SAINT-JEAN.

On demande un apprenti.

ART DENTAIRE.

Le docteur Belmant, dentiste à Paris, grande rue des Batignolles, n^o 11, se rendra prochainement à Saumur.

Ancien interne des hôpitaux, exposeur d'anatomie, dentiste de la maison municipale de santé de Paris, de l'École impériale des mines, du collège municipal de Chaptal, et des principales communautés et établissements d'éducation de la capitale, le docteur Belmant peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que depuis dix ans qu'il pratique la prothèse dentaire, il ne connaît pas un seul de ses clients qui soit en possession d'une pièce ou appareil dentaire artificiel dont il ne se serve parfaitement pour la mastication.

L'époque précise, ainsi que la durée de son séjour ne pouvant être fixés d'avance, M. Belmant engage les personnes qui désireraient le consulter pour ce qui concerne son art, et notamment pour la pose des dents artificielles, à lui écrire d'avance à son Cabinet, ou à l'Hôtel de Londres, où il descendra désormais. (165)

NOUVELLES

MACHINES A COUDRE

Brevetées s. g. d. g., de 50 à 400 francs.

JACOB

FABRICANT,

314, rue Saint-Martin, à Paris.

Toutes machines sont garanties sur factures. — Fournitures et accessoires facultatifs. — Atelier spécial de réparations pour tous systèmes de machines.

BARBEY, dépositaire, rue Saint-Jean, 36, à Saumur.

Machine garantie silencieuse, pour familles. — Piqures sans envers et indécousables, avec tous les guides et accessoires.

175 francs, 10 0/0 d'escompte au comptant.

Le Journal financier

L'UNION DES ACTIONNAIRES

(Troisième Année)

LE SEUL

paraissant

DEUX FOIS

par semaine



LES MARDIS

et les

VENDREDIS

Donne le premier les nouvelles financières, la sténographie des assemblées générales, le cours et surtout la comparaison raisonnée des valeurs cotées et non cotées, avec leur revenu, leurs garanties, leur avenir, en un mot, les renseignements les plus complets.

Publie le premier les Listes officielles des Tirages et le prix courant des valeurs à lots.

Discute toutes les Emissions, indique les arbitrages les plus avantageux, et explique les meilleures opérations à terme ou au comptant.

ABONNEMENTS:

Un an, 10 fr. — Six mois, 5 fr. (Le même pour toute la France).

Un numéro: 20 centimes

BUREAUX: 18, Chaussée-d'Antin, Paris

Envoi gratuit, à titre d'essai, pendant un mois, sur demande adressée au Directeur

LA SANTÉ PUBLIQUE
Hygiène et Médecine populaires,
Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité
de médecins et d'hygiénistes.
CONDITIONS D'ABONNEMENT:
Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.
Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.

Saumur, P. GODET, imprimeur

Certifié par l'imprimeur sousigné.